



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 8 novembre 2017

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 60

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 8 novembre 2017 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national a été interprété par le groupe Committed Praise de l'Église apostolique Emmanuel.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Watson remet le Prix de bâtisseur de la Ville décerné par le maire au rabbin et chanteur Daniel Benlolo, pour souligner son travail bénévole dans les communautés juives et interconfessionnelles. Actuellement rattaché à la congrégation Beth Shalom,

M. Benlolo est très actif dans la communauté. Outre ses fonctions d'enseignant à la Talmud Torah et de conseiller judaïque pour la Tamir Foundation, il visite fréquemment les établissements d'enseignement afin d'y transmettre des messages interconfessionnels d'espoir et de paix.

M. Benlolo rassemble les gens grâce à la musique; il rend régulièrement visite à des personnes malades ou âgées et chante pour elles. Il collabore aussi étroitement avec des adultes handicapés à l'aplanissement des obstacles par la chanson. D'ailleurs, M. Benlolo a fondé la Tamir Neshama Choir, qui est entièrement composée d'adultes ayant des troubles du développement.

Ce n'est pas la première fois que M. Benlolo est récompensé pour son travail communautaire. En effet, il a reçu l'Elaine Rabin Social Service Award, le Prix du Gouverneur général pour l'entraide de 2013 et le Prix de bâtisseur communautaire de Centraide de 2004.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 25 octobre 2017.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes.

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- Nouvelle réglementation sur la surveillance présentée à Queen's Park
- Consultations du gouvernement sur la réforme en matière de sécurité du revenu

Pétitions :

- Pétition reçue portant le nom de 33 personnes s'opposant au dessin de bâtiment d'un centre pour la science et l'innovation sur l'avenue Glenwood, proposé par le collège Ashbury situé au 362, avenue Mariposa.

ABSENCES

Aucune absence n'a été signalée.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 60/1

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que soient reçus et examinés le rapport 29 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, le rapport 53 du Comité de l'urbanisme, le rapport 28 du Comité des transports et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé *Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examinés à la réunion du Conseil du 25 octobre 2017;*

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soient reçus et déposés les rapports suivants, étant donné qu'ils ont un lien avec le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2018, déposé dans le cadre de la présente réunion :

- 1. Rapport de la trésorière municipale adjointe, Finances municipales, intitulé *Budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de***

2018;

- 2. Rapport du Comité de dérogation intitulé *Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2018 – Comité de dérogation*;**
- 3. Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé *Budget de fonctionnement préliminaire 2018 – Prévention du crime Ottawa*;**
- 4. Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé *Commission de services policiers d'Ottawa – Budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2018*;**
- 5. Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé *Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2018*;**
- 6. Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé *Budget provisoire de fonctionnement pour 2018 pour le Conseil de santé d'Ottawa*;**

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit reçu et examiné le rapport du directeur général de l'innovation et du rendement, intitulé *Rapport d'analyse des équivalents temps plein (ETP) – Renseignements supplémentaires aux prévisions budgétaires*, étant donné que ce rapport a un lien avec le budget préliminaire 2018 déposé dans le cadre de la présente réunion;

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit reçu et examiné le rapport de la trésorière municipale adjointe, Finances municipales, intitulé *Règlements visant à autoriser l'émission d'obligations totalisant 102 millions de dollars*, étant donné que la transaction doit être conclue le 10 novembre 2017 et que, pour ce faire, un règlement municipal sur les obligations doit être adopté par le Conseil;

Que soit reçue la pétition figurant à l'ordre du jour concernant le projet du collège Ashbury, qui est de construire un centre des sciences sur l'avenue Glenwood.

ADOPTÉE

ALLOCUTION DU MAIRE SUR LE BUDGET

MOTION NO 60/2

Motion du conseiller B. Monette
Appuyée par le conseiller M. Taylor

IL EST RÉSOLU QUE les remarques formulées par le maire lors de la réunion du Conseil municipal du 8 novembre 2017 soient consignées au procès-verbal.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2018

SERVICE GÉNÉRAUX

- | |
|--|
| <p>1. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2018</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

- 1. Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2018 à sa réunion du 8 novembre 2017 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 13 décembre 2017.**
- 2. Que le Conseil municipal transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2018 à chaque comité permanent du Conseil et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 13 décembre 2017.**
- 3. Que le Conseil municipal transmette les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2018 du Service de**

technologie de l'information et les parties pertinentes du budget d'immobilisations de ServiceOttawa au Sous-comité de la technologie de l'information pour que ce dernier l'examine et formule des recommandations directement au Conseil en comité plénier le 13 décembre 2017.

REÇUES, DÉPOSÉES et RENVOYÉES

COMITÉ DE DÉROGATION

2. PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2018 – COMITÉ DE DÉROGATION

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2018 du Comité de dérogation à sa réunion du 8 novembre 2017 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 13 décembre 2017.

REÇUE et DÉPOSÉE

PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRELIMINAIRE 2018 – PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2018 de Prévention du crime Ottawa

à sa réunion du 8 novembre 2017, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 13 décembre 2017.

REÇUE et DÉPOSÉE

COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

4. COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA - BUDGET PRÉLIMINAIRE D'IMMOBILISATION ET DE FONCTIONNEMENT 2018

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement et des immobilisations de 2018 du Service de police d'Ottawa à sa réunion du 8 novembre 2017, aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 13 décembre 2017.

REÇUE et DÉPOSÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA

5. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2018

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement et des immobilisations de 2018 de la Bibliothèque publique d'Ottawa, en vue de son étude en comité

plénier par le Conseil le 13 décembre 2017.

REÇUE et DÉPOSÉE

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

6. BUDGET PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT POUR 2018
POUR LE CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SANTÉ

Que le Conseil municipal reçoive et dépose le Budget provisoire de fonctionnement pour 2017 pour le Conseil de santé d'Ottawa à sa réunion du 8 novembre 2017, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 13 décembre 2017.

REÇUE et DÉPOSÉE

SERVICES DE L'INNOVATION ET DU RENDEMENT

7. RAPPORT D'ANALYSE DES ETP – RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES AUX PREVISIONS BUDGÉTAIRES

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal prenne connaissance du Rapport d'analyse des ETP à titre d renseignements supplémentaires aux prévisions budgétaires de 2018.

REÇUE

RAPPORTS

SERVICES GÉNÉRAUX

- | |
|--|
| <p>8. RÈGLEMENTS VISANT À AUTHORIZER L'ÉMISSION
D'OBLIGATIONS TOTALISANT 102 MILLIONS DE DOLLARS</p> |
|--|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil adopte un Règlement sur les débentures, essentiellement sous la forme du Document 1 ci-joint, en vue d'autoriser l'émission de débentures pour un montant nominal de 102 000 000 \$.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 29 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

- | |
|---|
| <p>9. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU
3315, CHEMIN SHEA</p> |
|---|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement à une partie du 3315, chemin Shea, de façon à autoriser un plan de lotissement comprenant des maisons isolées et un parc dans les secteurs désignés Village dans le Plan officiel, comme l'explique en détail le Document 2.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 53 DU COMITÉ DE L'URBANISME

10. *MANUEL D'AMÉNAGEMENT DES PARCS, 2E VERSION*

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve le *Manuel d'aménagement des parcs, 2e édition*, décrit dans le présent rapport et joint en tant que document 1;**
- 2. délègue au directeur général des loisirs, de la culture et des installations le pouvoir d'approuver des modifications mineures au Manuel, au besoin.**

ADOPTÉES

11. BÂTIR DES BANLIEUES MEILLEURES ET PLUS INTELLIGENTES
ET EXAMEN DES NORMES D'INFRASTRUCTURE : COUPES
TRANSVERSALES DES ARTÈRES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les Coupes transversales des artères présentées dans le document 1.

ADOPTÉE

12. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC CRT DEVELOPMENTS INC. AU SUJET DE L'ACQUISITION DU BOISÉ DU CHEMIN SHEA EN ÉCHANGE D'ARGENT ET DE LA RÉSERVATION DU TERRAIN À VOCATION DE PARC

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve le protocole d'entente conclu avec CRT Developments inc. pour l'acquisition du boisé du chemin Shea, qui prévoit la réservation d'une parcelle pour l'aménagement d'un parc et le financement de l'achat à même le Fonds de réserve municipal d'acquisition de zones de ressources environnementales;**
2. **délègue au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique le pouvoir de conclure et de signer les accords nécessaires avec CRT Developments inc. et Hydro One pour l'acquisition du boisé du chemin Shea et l'implantation des installations de parc sur la servitude de Hydro One;**
3. **approuve l'affectation de 1 647 573 \$ prélevés du Fonds de réserve municipal d'acquisition de zones de ressources environnementales à l'acquisition du dit terrain.**

ADOPTÉES

13. DEMANDE DE MODIFICATION DU 61, CHEMIN PARK, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE ROCKCLIFFE PARK ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. approuve la demande de modification du bâtiment situé au 61, chemin Park, conformément aux plans préparés par Robertson Martin Architects, reçus le 24 août 2017 et datés du 16 août 2017;
2. approuve la demande de démolition du garage situé au 61, chemin Park, en face de l'avenue Elmwood;
3. approuve la conception de l'aménagement paysager autour du 61, chemin Park, conformément aux plans préparés par Robertson Martin Architects, reçus le 24 août 2017 et datés du 16 août 2017;
4. délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception;
5. délivre un permis en matière de patrimoine dont la date d'expiration est fixée à deux ans après la date de délivrance.

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 22 novembre 2017.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification de cette propriété aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES

14. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU 6211, CHEMIN RENAUD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 concernant une partie du 6211, chemin Renaud, en vue de permettre un lotissement résidentiel comprenant 3 maisons isolées et 55 maisons en rangée, comme l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers S. Blais, A. Hubley et. T. Tierney.

15. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1620 ET 1636, CHEMIN MAPLE GROVE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement aux 1620 et 1636, chemin Maple Grove, de façon à permettre un lotissement résidentiel comprenant environ 946 unités d'habitation, une école élémentaire, un îlot commercial local et trois parcs, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE, avec la dissidence du conseiller S. Qadri.

16. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 991, AVENUE CARLING

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour la propriété située au 991, avenue Carling,

en vue de permettre un terrain de stationnement pour une durée temporaire de trois ans, comme l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE, avec la dissidence du Conseiller M. Fleury.

17. ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE PORTÉE GÉNÉRALE LIÉE AU PROJET DE LA CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DU CHEMIN GREENBANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne acte de l'étude d'évaluation environnementale de portée générale dans le cadre du projet de la conduite d'eau principale du chemin Greenbank, comme l'explique en détail le document 1, et demande au personnel de procéder au dépôt d'un avis d'achèvement de l'étude ouvrant une période d'examen public de 30 jours, conformément à la procédure prévue à l'Annexe « B » de l'Évaluation environnementale municipale de portée générale de l'Ontario.

REÇUE et ADOPTÉE

18. ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU RACCORDEMENT NORTH ISLAND

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne acte de l'étude d'évaluation environnementale de portée générale concernant le Projet du raccordement North Island, comme le précise le document 1, et demande au personnel de déposer un avis d'achèvement de l'étude ouvrant une période d'examen public de 30 jours, conformément à la procédure prévue à l'annexe « B » de l'Évaluation environnementale municipale de portée générale de l'Ontario.

REÇUE et ADOPTÉE

RAPPORT NO 28 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

19. PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS LÀ OÙ L'AVENUE DE LA FAMILLE-LAPORTE CROISE LA RUE MISHAWASHKODE ET LA CÔTE DE LA MINOTERIE, À L'INTERSECTION DE LA PROMENADE VISTAPARK ET DE L'AVENUE CLARINGTON AINSI QUE LÀ OÙ L'AVENUE HARVEST VALLEY CROISE LA COURS GLASTONBURY ET LA PROMENADE BEAUDELAIRE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions là où l'avenue de la Famille-Laporte croise la rue Mishawashkode et la côte de la Minoterie, à l'intersection de la promenade Vistapark et de l'avenue Clarington ainsi que là où l'avenue Harvest Valley croise la cours Glastonbury et la promenade Beaudelaire.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 29 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

- A. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1346 ET PARTIE DU 1380, CHEMIN BANKFIELD

RECOMMANDATION DU COMITÉ

1. **Que le Conseil approuve ce qui suit :**

- a. **Une modification au Plan officiel, Volume 2C – Plan secondaire de Manotick, afin de permettre l'établissement d'un concessionnaire d'automobiles sur la propriété située au 1346, chemin Bankfield, comme l'explique en détail le document 1;**
- b. **Une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement à une partie du 1380, chemin Bankfield, afin de permettre l'établissement d'un concessionnaire d'automobiles, comme le montre le document 2 et l'explique en détail le document 3.**

ADOPTÉE

B. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2980, CHEMIN COLONIAL

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement au 2980, chemin Colonial, de façon à permettre un ajout proposé à une maison de retraite, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

C. DRAIN MUNICIPAL O'KEEFE – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil nomme M. Andy Robinson, ing., de la firme Robinson Consultants Inc., comme ingénieur chargé de rédiger un rapport aux termes du paragraphe 78(1) de la Loi sur le drainage afin de renseigner le Conseil sur l'état actuel du drain municipal O'Keefe et de lui indiquer si un ou plusieurs des projets énumérés

au paragraphe 78(1.1) sont nécessaires pour faciliter l'utilisation, l'entretien ou la remise en état des installations de drainage, des terrains ou des routes.

ADOPTÉE

D. DRAIN MUNICIPAL TASSE-REGIMBALD – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil nomme M. Andy Robinson, ing., de la firme Robinson Consultants Inc., comme ingénieur chargé de rédiger un rapport aux termes du paragraphe 78(1) de la Loi sur le drainage afin de renseigner le Conseil sur l'état actuel du drain municipal Tasse-Regimbald et de lui indiquer si un ou plusieurs des projets énumérés au paragraphe 78(1.1) sont nécessaires pour faciliter l'utilisation, l'entretien ou la remise en état des installations de drainage, des terrains ou des routes.

ADOPTÉE

E. DRAIN MUNICIPAL THOMAS GAMBLE – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil nomme M. Matthew Ford, ing., de la firme M. A. Ford & Associates Inc., comme ingénieur chargé de rédiger un rapport aux termes du paragraphe 78(1) de la Loi sur le drainage afin de renseigner le Conseil sur l'état actuel du drain municipal Thomas-Gamble et de lui indiquer si un ou plusieurs des projets énumérés au paragraphe 78(1.1) sont nécessaires pour faciliter l'utilisation, l'entretien ou la remise en état des installations de drainage, des terrains ou des routes.

ADOPTÉE

F. DRAIN MUNICIPAL KILROE – NOMINATION D'UN INGÉNIEUR

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil nomme M. Andy Robinson, ing., de la firme Robinson Consultants Inc., comme ingénieur chargé de rédiger un rapport aux termes du paragraphe 78(1) de la Loi sur le drainage afin de renseigner le Conseil sur l'état actuel du drain municipal Kilroe et de lui indiquer si un ou plusieurs des projets énumérés au paragraphe 78(1.1) sont nécessaires pour faciliter l'utilisation, l'entretien ou la remise en état des installations de drainage, des terrains ou des routes.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 28 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

G. RÉDUCTION DE LA VITESSE LE LONG DE LA PROMENADE
SUSSEX ENTRE LA RUE BOTELER ET RIDEAU GATE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil réduit la limite de vitesse le long de la promenade Sussex, entre la rue Boteler et Rideau Gate, de 60 km/heure à 50 km/heure.

ADOPTÉE

H. RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE DU STATIONNEMENT

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du rapport annuel 2016 du Service du stationnement.

REÇUE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

- I. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA LOI 73 EXAMINÉS À LA RÉUNION DU CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2017

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal approuve le résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73, la *Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités*, qui ont été étudiées à la réunion du Conseil du 25 octobre 2017, comme l'énonce le document 1 et le décrit le présent rapport.

ADOPTÉE

POINT À HUIS CLOS

- | |
|--|
| <p>i. NÉGOCIATION COLLECTIVE – INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL (IPPM) - RATIFICATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE – À HUIS CLOS – DATE DU COMPTE RENDU : À LA RATIFICATION DE L'ENTENTE PAR LE CONSEIL</p> |
|--|

Le Conseil décide de ne pas tenir de séance à huis clos pour ce point. La motion suivante est étudiée en séance publique :

MOTION NO. 60/3

Motion du conseiller M. Taylor
Appuyée par le conseiller B. Monette

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, compte tenu du fait que l'Institut professionnel du personnel municipal a annoncé récemment avoir ratifié la convention collective proposée :

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa (la Ville) et l'Institut professionnel du personnel municipal (l'IPPM) se sont engagés à collaborer pour résoudre des questions d'intérêt commun relativement au milieu de travail;

ATTENDU QUE la convention collective entre la Ville et l'IPPM a pris fin le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE les équipes de négociation de la Ville et de l'IPPM ont eu des pourparlers en vue de renouveler la convention collective selon des modalités convenant aux deux parties;

ATTENDU QUE les équipes de négociation de la Ville et de l'IPPM ont conclu un accord préliminaire le 25 septembre 2017, sous réserve de sa ratification par les membres de l'IPPM et le Conseil municipal;

ATTENDU QUE ledit accord est financièrement raisonnable et juste pour les contribuables et les employés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal ratifiera l'accord préliminaire conclu avec l'IPPM;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ledit accord sera rendu public.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 60/4

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée, le rapport 29 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, le rapport 53 du Comité de l'urbanisme, le rapport 28 du Comité des transports; le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé *Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examinés à la réunion du Conseil du 25 octobre 2017*; le rapport du directeur général de la Direction générale de l'innovation et du rendement, intitulé *Rapport d'analyse des équivalents temps plein (ETP) – Renseignements supplémentaires aux prévisions budgétaires*; et le rapport de la trésorière municipale adjointe, Finances municipales, intitulé *Règlements visant à autoriser l'émission d'obligations totalisant 102 millions de dollars*.

ADOPTÉE

MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

La motion des conseillers Fleury et Wilkinson, dont avis a été donné à la réunion du Conseil municipal du 25 octobre 2017, a été retirée conformément au paragraphe 60(6) du *Règlement de procédure*.

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION NO 60/5

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, de sorte que la position de la Ville puisse être communiquée au gouvernement provincial avant l'adoption de la loi :

ATTENDU QUE le projet de loi 148, *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*, est actuellement débattu à l'Assemblée législative de l'Ontario;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa compte à son service 485 pompiers volontaires, qui représentent 36 % de son effectif de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE l'association des municipalités de l'Ontario (AMO), bien qu'elle appuie l'esprit du projet de loi 148, a soulevé des réserves concernant l'incidence de certaines dispositions sur les municipalités et a proposé les modifications suivantes :

- Exemption pour le personnel municipal et les employés de conseils locaux (y compris le personnel de supervision et de direction) tenus d'être sur appel pour offrir des services de sécurité publique prévus par la loi;
- Exemption pour les pompiers volontaires quant aux dispositions sur le travail sur appel et le salaire égal aux pompiers à temps plein;
- Mention précisant explicitement que les exigences du projet de loi 148 n'annulent pas les autres obligations légales selon lesquelles les administrations municipales doivent assurer la sécurité publique;

ATTENDU QUE le projet de loi 148, dans sa version actuelle, augmenterait sensiblement le coût des services de sécurité publique à Ottawa, une hausse qui pourrait représenter 13 millions de dollars par année selon l'*Ottawa Citizen* et dont l'effet se ferait le plus sentir sur les services d'incendie en milieu rural;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil appuiera la position de l'AMO et les modifications proposées, et que le maire Jim Watson écrira au gouvernement provincial pour lui exposer la position de la Ville.

ADOPTÉE

AVIS D'INTENTION

- Avis d'intention du commissaire à l'intégrité de soumettre le Rapport annuel de 2017 à l'examen du Conseil municipal à sa réunion du 22 novembre 2017.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 60/6

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

Règlements

TROIS LECTURES

- 2017-346. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à remplacer le nom de la rue Michael Street, une route municipale de la ville d'Ottawa, par rue Michael Street North/Nord.
- 2017-347. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (avenue Meteor).
- 2017-348. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur la nomination des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2017-349. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du bien-fonds ayant pour désignation municipale le 991, avenue Carling.
- 2017-350. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du bien-fonds ayant pour désignation municipale est le 1380, chemin Bankfield.
- 2017-351. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du bien-fonds ayant pour désignation municipale le 2980, chemin Colonial.
- 2017-352. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du bien-fonds ayant pour

désignation municipale le 3315, chemin Shea.

2017-353. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du bien-fonds ayant pour désignation municipale est le 6211, chemin Renaud.

2017-354. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le règlement municipal n° 2008-250 afin de changer le zonage des bien-fonds ayant pour désignations municipales le 1620 et le 1636, chemin Maple Grove.

2017-355. Règlement de la Ville d'Ottawa autorisant l'emprunt de fonds sous forme de débentures à fonds d'amortissement d'une durée de 30 ans et d'un montant principal de 102 000 000 \$, afin de couvrir le coût de certains travaux d'immobilisation de la Ville d'Ottawa.

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 60/7

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 8 novembre 2017

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 12 h 18.

GREFFIER

MAIRE